



GENÈSE D'UNE RÉSISTANCE !

La publication, le mercredi 19 avril 2023 dans l'après-midi, de la note de service N°2023/189/AB/LD a provoqué une réaction très vive de la part de **FO Justice**. Cette note, prise sans aucun dialogue avec notre organisation syndicale (OS), aurait pu mettre **GRAVEMENT EN DANGER LA SÉCURITÉ DES AGENTS**. Notre OS ne pouvait pas la tolérer et a rapidement réagi face à cette **SITUATION INACCEPTABLE**.

Dès le jeudi 20 avril, **FO Justice** a rencontré le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires (DISP) de Marseille pour **DÉNONCER** la parution et l'application de cette note ! Notre OS a **exprimé clairement son désaccord** et a affirmé que cette lutte ne faisait que commencer tant que celle-ci ne serait pas **SUPPRIMÉE** ou **MODIFIÉE**.

Le 20 avril, **FO Justice** a écrit une lettre ouverte au chef d'établissement (CE), qui a été remise au DISP. Cette lettre avait pour objectif de dénoncer la note en question et de signaler les difficultés qui pourraient survenir suite à sa mise en place et le 25 avril, les OS ont décidé de boycotter le Comité Social d'Administration (CSA) afin de protester contre sa mise en application.



Grâce aux actions **déterminées** de **FO Justice** menées localement et régionalement, la direction a finalement pris en compte nos revendications. Le vendredi 28 avril 2023, les OS représentatives ont été reçues pour discuter des solutions visant à modifier la note de service sur le mode dégradé.

FO Justice a réitéré son **opposition** à toute forme de sanction à l'encontre des agents, et a mis en garde le CE contre la découverte de postes susceptibles de compromettre la sécurité des agents, notamment en ce qui concerne la continuité de service et la gestion des absences.

En tant qu'OS majoritaire, nous avons dénoncé cette stratégie dès le début et pris des mesures pour protéger les droits et la sécurité des agents. **La publication de la note de service N°2023/134/AB/AM datée du 21 mars 2023 témoigne de notre engagement envers les agents et démontre notre détermination à lutter contre cette injustice.**

Malgré les exigences de la direction, notre OS n'a pas cédé, et nous avons exprimé nos préoccupations. Par la suite, la direction a décidé de réviser sa note de service.

FO Justice reste **OPPOSÉ** à la décision de ne pas couvrir un étage, ainsi qu'à la surcharge de travail que cette note va engendrer pour les différents postes fixes de notre établissement. Cette décision va à l'encontre de la note DAP du 17 septembre 2018.

FO Justice NE CHANGERA PAS D'AVIS quant à sa position au plan de lutte contre l'absentéisme... Au sein de notre bureau local, notre priorité sera toujours **LA VALORISATION DE L'AGENT**. Nous sommes fermement opposés à l'idée de sanctionner les agents malades ou en accident de travail, et nous continuerons de nous battre pour leurs droits.

FO Justice A PROPOSÉ plusieurs solutions pour lutter contre l'absentéisme... Il reste à voir si le CE et la DISP choisiront la bonne voie.

SLP **FO Justice** CP Avignon-Le Pontet
Le 02 mai 2023

